



La Protection Sociale Complémentaire (PSC) est un nouveau dispositif qui vise à améliorer la couverture santé et prévoyance des agents de la fonction publique d'État.

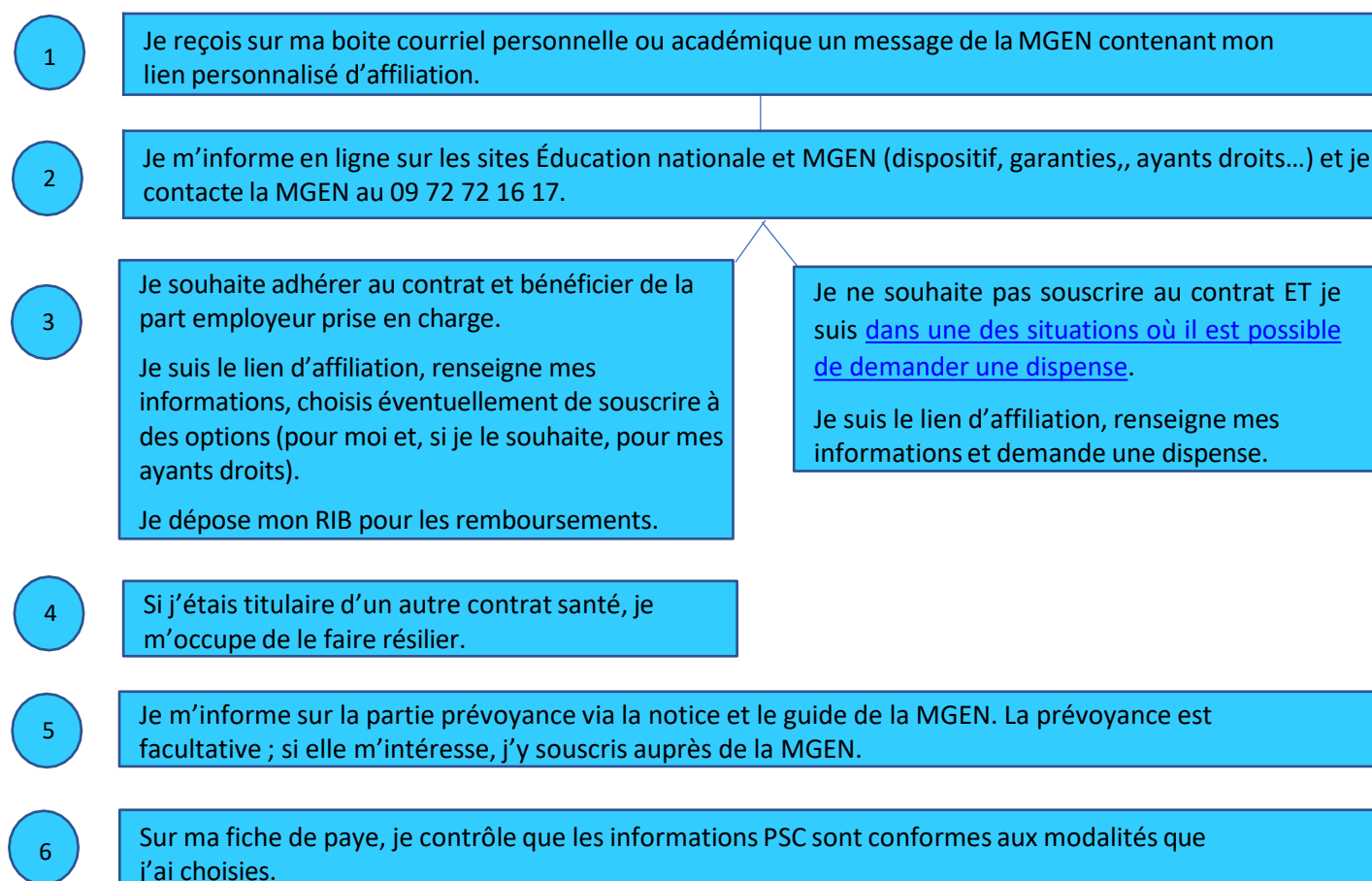
C'est une mutuelle. Elle complète les remboursements de la Sécurité sociale pour réduire le reste à charge des agents. Elle comprend deux volets :

- Un contrat collectif à adhésion OBLIGATOIRE pour le volet santé (1 socle commun + 2 options)
- Un contrat collectif à adhésion FACULTATIVE pour le volet prévoyance (1 socle + des options)

Le groupe MGEN – CNP Assurances a été sélectionné pour déployer cette couverture pour l'Éducation nationale.

Une participation financière de l'employeur est prévue tant pour le volet santé que pour le volet prévoyance. La couverture des ayants droit (conjoint, enfants) est possible sans obligation.

À la suite de votre arrivée au sein de l'académie (par recrutement sur contrat ou par mutation, détachement entrant...), il vous faudra réaliser un parcours d'affiliation. Ses étapes :



Plus d'informations ?

[Site Éducation nationale](#) - [Site MGEN Santé](#) – [Site MGEN Prévoyance](#)

→ Articles sur l'intranet académique (« Intracom » sur [Esterel](#)) en tapant "PSC" dans la barre de recherche.

Besoin d'aide :

Contactez la MGEN au 09 72 72 16 17.